



Newsletter 6/2022 de l'EICom

Berne, le 29 juin 2022

Directive 3/2022 : règle des 60 francs

Pour vérifier que les tarifs de l'énergie sont appropriés, l'EICom applique depuis le 1 janvier 2020 la « règle des 75 francs » (jusqu'au 31 décembre 2019 : « règle des 95 francs »). Cette règle met en relation d'un côté les coûts de gestion (coûts administratifs, coûts de vente, et autres coûts) et le bénéfice dans le domaine de l'énergie, et de l'autre les destinataires de factures. Tant que cette valeur est inférieure ou égale à 75 francs par destinataire de facture, l'EICom considère que ces coûts et ce bénéfice ne sont, en principe, pas inappropriés. L'EICom a publié cette règle dans sa directive 05/2018 du 5 juillet 2018.

L'EICom analyse régulièrement les coûts et bénéfices dans le domaine de l'énergie et vérifie que les valeurs limites en vigueur conduisent toujours à des tarifs équitables au sens de la législation sur l'approvisionnement en électricité. Dans le cadre de sa dernière analyse, l'EICom s'est basée sur les données de l'exercice 2020, transmises par les gestionnaires de réseau dans leurs fichiers de comptabilité analytique des tarifs 2022. Cette analyse a montré que la réduction de la limite de 95 francs à 75 francs en 2020 a effectivement conduit à une réduction des bénéfices. Toutefois, en comparaison avec la première analyse, qui se basait sur les données de l'exercice 2011, le bénéfice pris en compte dans les tarifs est nettement supérieur en 2020 : en effet, malgré une réduction de la valeur limite, le bénéfice a augmenté de plus d'un tiers.

Dans ce contexte, l'EICom a décidé d'ajuster la valeur limite de la règle des 75 francs. La valeur limite passe ainsi de 75 à **60 francs** par destinataire de facture. Tant que les valeurs des gestionnaires de réseau ne dépassent pas les 60 francs, elles ne sont pas considérées comme inappropriées. Comme auparavant, les gestionnaires de réseau peuvent cependant continuer à faire valoir des coûts plus élevés, pour autant qu'ils puissent les justifier. Les coûts imputables maximaux s'élèvent désormais à **100 francs** par destinataire de facture. Auparavant, cette valeur limite s'élevait à 120 francs.

Les nouvelles valeurs limites entrent en vigueur **le 1 janvier 2024** et sont donc à prendre en compte dans le cadre du calcul des tarifs de l'énergie 2024. Les fournisseurs d'énergie ont évidemment la possibilité d'appliquer ces nouvelles valeurs limites dès l'année prochaine. Dans le cadre d'une hausse généralisée des tarifs de l'énergie, cela pourrait constituer une contribution des fournisseurs à l'allègement des charges des ménages et de l'économie.

La directive 3/2022 du 7 juillet 2022 relative aux nouvelles valeurs limites est disponible dès maintenant.

[Directive](#)

Rapport d'activité 2021

L'EICom a publié son rapport d'activité 2021 le 2 juin à l'occasion de sa conférence de presse annuelle. Le rapport fournit un aperçu détaillé des domaines d'activités et des tâches de l'EICom en 2021. Outre le rapport d'activité, le rapport actuel sur la qualité de l'approvisionnement a également été présenté.

La Suisse fait partie des pays d'Europe ayant la qualité d'approvisionnement la plus élevée. Comme les années précédentes, l'EICom a évalué la qualité de l'approvisionnement en électricité en se fondant sur

les coupures de trois minutes et plus communiquées par les 94 plus grands gestionnaires de réseau de Suisse. Ceux-ci représentent 88 % de la production d'énergie en Suisse.

L'indice SAIDI (System Average Interruption Duration Index) indique la durée moyenne des coupures de courant par consommateur final approvisionné en Suisse sur une année. En 2021, cette durée moyenne était de 17 minutes, soit quatre minutes de moins que l'année précédente (2020 : 21 minutes). L'indice SAIFI (System Average Interruption Frequency Index) indique la fréquence moyenne des coupures de courant par consommateur final approvisionné en Suisse sur une année. Chaque consommateur final a enregistré 0,28 coupure en 2021. La qualité de l'approvisionnement en électricité reste donc très élevée en Suisse.

[Rapport d'activité 2021](#)
[Rapport sur la qualité de l'approvisionnement 2021](#)

Retour sur les différents événements

En raison de la situation encore incertaine au printemps, les séances d'information destinées aux gestionnaires de réseau et les tutoriels sur EDES/la comptabilité analytique ont été réalisés en ligne. Nous vous remercions pour le grand intérêt que vous leur avez porté !

[Les présentations des séances d'information pour gestionnaires de réseau](#)

Renseignements :

Antonia Adam, Médias et communication
Commission fédérale de l'électricité ElCom
Secrétariat de la commission
Christoffelgasse 5
CH-3003 Berne
Tél. +41 58 466 89 99
antonia.adam@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch